



REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
COMITÉ SYNDICAL
Séance du 28 février 2018

18-010

Séance 2018 – 3 – Délibération n° 9

L'an deux mille dix-huit, le **28 février** à 18 heures, le Comité Syndical, légalement convoqué le 22 février 2018, s'est réuni dans la salle du conseil communautaire de CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION à CONCARNEAU, sous la présidence de Monsieur Jacques FRANÇOIS, Président de VALCOR.

Etaient présents : 17 / 32

LE BARON René, FRANÇOIS Jacques, QUILLIVIC Bruno, GUEGUEN Paul, SERGENT Gilles, LE GALL Thierry, PLOUZENNEC Pierre, KERIVEL Jean, TUPIN Hugues, CROM Florence, COLAS Roger, DERRIEN Joël, LE DUC Didier, FORGET Michel, CARAMARO Laure, JODOCIUS Xavier, GOYAT Daniel.

Etaient excusés : LE BRESNE Jean-Claude, MARTIN Gérard, CALVEZ Jean-Luc, JOLIFF Alain, JAMBOU Marcel, LOMENECH Jean, PELLETER Bernard, CORBEL Jean-Christophe.

Secrétaire de séance : CARAMARO Laure est désignée comme secrétaire de séance.

OBJET :
DE 5.5

RAPPORT DE DELEGATION DU PRESIDENT ET DU DIRECTEUR

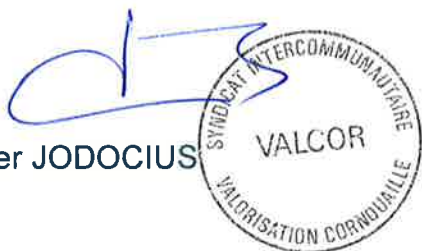
Le Président présente à l'assemblée délibérante son rapport de délégation ainsi que celui du directeur.

Après en avoir délibéré.

Le Comité Syndical prend acte du rapport de délégation de signature du Président et du Directeur.

Le Vice-Président de VALCOR,

Xavier JODOCIUS



Publié et affiché le : - 8 MAR. 2018

Transmis à la Préfecture le : - 8 MAR. 2018



REGISTRE DES DELIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL Séance du 28 février 2018

18-009

Séance 2018 – 3 – Délibération n° 8

L'an deux mille dix-huit, le **28 février** à 18 heures, le Comité Syndical, légalement convoqué le 22 février 2018, s'est réuni dans la salle du conseil communautaire de CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION à CONCARNEAU, sous la présidence de Monsieur Jacques FRANÇOIS, Président de VALCOR.

Etaient présents : 17 / 32

LE BARON René, FRANÇOIS Jacques, QUILLIVIC Bruno, GUEGUEN Paul, SERGENT Gilles, LE GALL Thierry, PLOUZENNEC Pierre, KERIVEL Jean, TUPIN Hugues, CROM Florence, COLAS Roger, DERRIEN Joël, LE DUC Didier, FORGET Michel, CARAMARO Laure, JODOCIUS Xavier, GOYAT Daniel.

Etaient excusés : LE BRESNE Jean-Claude, MARTIN Gérard, CALVEZ Jean-Luc, JOLIFF Alain, JAMBOU Marcel, LOMENECH Jean, PELLETER Bernard, CORBEL Jean-Christophe.

Secrétaire de séance : CARAMARO Laure est désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : DE 1.4	ECO DDS – PROPOSITION D'AVENANT
---------------------------------	--

Suite à son nouvel agrément ECO DDS propose la signature d'un avenant à la convention signée le 13 novembre 2013 pour une durée indéterminée.

Cet avenant propose une réévaluation des soutiens qui semble significative en pourcentage mais qui représente des sommes assez faibles.

AMORCE recommande cependant à ses adhérents de ne pas signer cet avenant, considérant que le cadre général de la filière et les modalités de mise en œuvre ne sont pas acceptables. AMORCE propose ainsi une approche solidaire pour s'opposer à ECO DDS en refusant cette signature.

Les membres du bureau ont pris acte de cette situation. Le président soumet cette question à l'avis de l'assemblée délibérante.

Certains délégués indiquent qu'ils ne pourront pas se dispenser des recettes versées par ECO DDS pour l'équilibre de leur budget.

Séance 2018 – 3 – Délibération n° 8

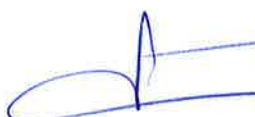
OBJET : DE 1.4	ECO DDS – PROPOSITION D'AVENANT
---------------------------------	--

Après avoir indiqué que la date limite de signature de cette avenant est fixé au 30 juin 2018 le président propose de surseoir à cette décision et d'observer l'évolution du dossier jusqu'au comité syndical de Juin.

Après en avoir délibéré.

Le Comité Syndical approuve cette proposition à l'unanimité et décide de surseoir à cette décision jusqu'au Comité Syndical de juin 2018.

Le Vice-Président de VALCOR,


Xavier JODOCIUS.

Publié et affiché le : - 8 MAR. 2018

Transmis à la Préfecture le : - 8 MAR. 2018





REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
COMITÉ SYNDICAL
Séance du 28 février 2018

18-008

Séance 2018 – 3 – Délibération n° 7

L'an deux mille dix-huit, le **28 février** à 18 heures, le Comité Syndical, légalement convoqué le 22 février 2018, s'est réuni dans la salle du conseil communautaire de CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION à CONCARNEAU, sous la présidence de Monsieur Jacques FRANÇOIS, Président de VALCOR.

Etaient présents : 17 / 32

LE BARON René, FRANÇOIS Jacques, QUILLIVIC Bruno, GUEGUEN Paul, SERGENT Gilles,
LE GALL Thierry, PLOUZENNEC Pierre, KERIVEL Jean, TUPIN Hugues, CROM Florence, COLAS Roger, DERRIEN Joël, LE DUC Didier, FORGET Michel, CARAMARO Laure, JODOCIUS Xavier, GOYAT Daniel.

Etaient excusés : LE BRESNE Jean-Claude, MARTIN Gérard, CALVEZ Jean-Luc, JOLIFF Alain, JAMBOU Marcel, LOMENECH Jean, PELLETER Bernard, CORBEL Jean-Christophe.

Secrétaire de séance : CARAMARO Laure est désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : DE 5.3	DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT
---------------------------------	---

Le Président indique que Concarneau Cornouaille Agglomération a désigné un nouveau délégué suppléant en la personne de Madame Claude COCHENNEC.

Il convient d'acter le remplacement de ce délégué suppléant de CCA.

Le Comité Syndical prend acte de la désignation de Madame Claude COCHENNEC en qualité de Suppléante déléguée à VALCOR.

Le Vice-Président de VALCOR,


Xavier JODOCIUS



Publié et affiché le : - 8 MAR. 2018

Transmis à la Préfecture le : - 8 MAR. 2018



REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
COMITÉ SYNDICAL
Séance du 28 février 2018

18-007

Séance 2018 – 3 – Délibération n° 6

L'an deux mille dix-huit, le **28 février** à 18 heures, le Comité Syndical, légalement convoqué le 22 février 2018, s'est réuni dans la salle du conseil communautaire de CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION à CONCARNEAU, sous la présidence de Monsieur Jacques FRANÇOIS, Président de VALCOR.

Etaient présents : 17 / 32

LE BARON René, FRANÇOIS Jacques, QUILLIVIC Bruno, GUEGUEN Paul, SERGENT Gilles, LE GALL Thierry, PLOUZENNEC Pierre, KERIVEL Jean, TUPIN Hugues, CROM Florence, COLAS Roger, DERRIEN Joël, LE DUC Didier, FORGET Michel, CARAMARO Laure, JODOCIUS Xavier, GOYAT Daniel.

Etaient excusés : LE BRESNE Jean-Claude, MARTIN Gérard, CALVEZ Jean-Luc, JOLIFF Alain, JAMBOU Marcel, LOMENECH Jean, PELLETER Bernard, CORBEL Jean-Christophe.

Secrétaire de séance : CARAMARO Laure est désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : DE 8.6	PLAN DE FORMATION
---------------------------------	--------------------------

Le Président indique que, pour l'année 2018, le plan de formation prévoit 2 jours de « formation de professionnalisation » en moyenne par agent et de 0 à 6 jours de « **formation obligatoire** » selon les agents.

Un agent bénéficiera de 13 jours de « **formation de perfectionnement** » pris dans le cadre de son CPF.

Un total de 40 jours est donc prévu pour les 7 agents de VALCOR.

Ce plan a été approuvé en CT du 6 février 2018 et il est proposé d'approuver ce plan de formation par une délibération.

Après en avoir délibéré.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le plan de formation 2018 du personnel de VALCOR.

Le Vice-Président de VALCOR,


Xavier JODOCIUS.



Publié et affiché le : - 8 MAR. 2018

Transmis à la Préfecture le : - 8 MAR. 2018



REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
COMITÉ SYNDICAL
Séance du 28 février 2018

18-006

Séance 2018 – 3 – Délibération n° 5

L'an deux mille dix-huit, le **28 février** à 18 heures, le Comité Syndical, légalement convoqué le 22 février 2018, s'est réuni dans la salle du conseil communautaire de CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION à CONCARNEAU, sous la présidence de Monsieur Jacques FRANÇOIS, Président de VALCOR.

Etaient présents : 17 / 32

LE BARON René, FRANÇOIS Jacques, QUILLIVIC Bruno, GUEGUEN Paul, SERGENT Gilles, LE GALL Thierry, PLOUZENNEC Pierre, KERIVEL Jean, TUPIN Hugues, CROM Florence, COLAS Roger, DERRIEN Joël, LE DUC Didier, FORGET Michel, CARAMARO Laure, JODOCIUS Xavier, GOYAT Daniel.

Etaient excusés : LE BRESNE Jean-Claude, MARTIN Gérard, CALVEZ Jean-Luc, JOLIFF Alain, JAMBOU Marcel, LOMENECH Jean, PELLETER Bernard, CORBEL Jean-Christophe.

Secrétaire de séance : CARAMARO Laure est désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : DE 1.4	ADHESION AU CNAS ETENDUE AUX RETRAITES.
---------------------------------	--

Le CNAS propose une offre pour les retraités moyennant cotisation des collectivités.

Sur proposition du Bureau, le président propose de contribuer au CNAS pour le personnel retraité pendant une période de 2 ans.

Pour 2018 le montant de la contribution au CNAS serait dans ce cas de :

COTISATIONS 2018	ACTIFS	205 € / agent
	RETRAITES	133 € / agent

Après en avoir délibéré.

Le Comité Syndical approuve cette proposition et décide à l'unanimité de contribuer au CNAS pour les retraités de VALCOR pendant deux années après leur départ.

Le Vice-Président de VALCOR,


Xavier JODOCIUS. 

Publié et affiché le : - 8 MAR. 2018

Transmis à la Préfecture le : - 8 MAR. 2018



REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
COMITÉ SYNDICAL
Séance du 28 février 2018

18-005

Séance 2018 – 3 – Délibération n° 4

L'an deux mille dix-huit, le **28 février** à 18 heures, le Comité Syndical, légalement convoqué le 22 février 2018, s'est réuni dans la salle du conseil communautaire de CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION à CONCARNEAU, sous la présidence de Monsieur Jacques FRANÇOIS, Président de VALCOR.

Etaient présents : 17 / 32

LE BARON René, FRANÇOIS Jacques, QUILLIVIC Bruno, GUEGUEN Paul, SERGENT Gilles, LE GALL Thierry, PLOUZENNEC Pierre, KERIVEL Jean, TUPIN Hugues, CROM Florence, COLAS Roger, DERRIEN Joël, LE DUC Didier, FORGET Michel, CARAMARO Laure, JODOCIUS Xavier, GOYAT Daniel.

Etaient excusés : LE BRESNE Jean-Claude, MARTIN Gérard, CALVEZ Jean-Luc, JOLIFF Alain, JAMBOU Marcel, LOMENECH Jean, PELLETER Bernard, CORBEL Jean-Christophe.

Secrétaire de séance : CARAMARO Laure est désignée comme secrétaire de séance.

**OBJET :
DE 5.3**

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE VALCOR A AIR BREIZH

Suite à la décision de VALCOR d'adhérer à AIR BREIZH, organisme agréé par le ministère chargé de l'Environnement pour la surveillance de la qualité de l'air en Bretagne, il convient de désigner les représentants de VALCOR au sein de cette structure qui est une association de type loi de 1901 à but non lucratif.


L'assemblée délibérante doit donc désigner un titulaire, un suppléant et un correspondant technique. Après que le Président a demandé aux candidats de se déclarer,

Après en avoir délibéré.

Le Comité Syndical désigne à l'unanimité :

- **Délégué Titulaire : Monsieur Hugues TUPIN**
- **Délégué Suppléant : Monsieur Bruno QUILLIVIC**
- **Correspondant technique : Monsieur Gabriel KAUFMANN**

Le Vice-Président de VALCOR,


Xavier JODOCIUS.

Publié et affiché le : - 8 MAR. 2018

Transmis à la Préfecture le : - 8 MAR. 2018



REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
COMITÉ SYNDICAL
Séance du 28 février 2018

18-004

Séance 2018 – 3 – Délibération n° 3

L'an deux mille dix-huit, le **28 février** à 18 heures, le Comité Syndical, légalement convoqué le 22 février 2018, s'est réuni dans la salle du conseil communautaire de CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION à CONCARNEAU, sous la présidence de Monsieur Jacques FRANÇOIS, Président de VALCOR.

Etaient présents : 17 / 32

LE BARON René, FRANÇOIS Jacques, QUILLIVIC Bruno, GUEGUEN Paul, SERGENT Gilles,
LE GALL Thierry, PLOUZENNEC Pierre, KERIVEL Jean, TUPIN Hugues, CROM Florence, COLAS Roger, DERRIEN Joël, LE DUC Didier, FORGET Michel, CARAMARO Laure, JODOCIUS Xavier, GOYAT Daniel.

Etaient excusés : LE BRESNE Jean-Claude, MARTIN Gérard, CALVEZ Jean-Luc, JOLIFF Alain, JAMBOU Marcel, LOMENECH Jean, PELLETER Bernard, CORBEL Jean-Christophe.

OBJET : DE 1.4	CONVENTION D'ADHESION AU SYSTEME D'INFORMATION TERRITORIAL DE CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION
---------------------------	---

Cette convention a pour objet de définir les conditions d'accès aux services fournis par CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION.

Le raccordement de VALCOR par la fibre optique au réseau de CCA permet désormais un hébergement complet du système d'information sur les serveurs de CCA.

La convention définit les engagements et les responsabilités de chacun ainsi que le coût socle du service pour une durée de cinq ans.

	Service fournis par le service commun	Coût réel de mise en œuvre mensuel par poste
Production	Postes de travail équipés (renouvellement de 20% du parc / an)	13,51 €
	Gestion du parc informatique et de sa sécurité	3,34 €
	Fourniture du serveur et d'un système de sauvegarde	2,35 €
	Administration et gestion du serveur	1,67 €
	Fourniture d'un accès internet sécurisé	7,18 €
	Administration du réseau et gestion de la sécurité	7,18 €
	Annuaire interne utilisateurs	1,85 €

Service fournis par le service commun		Coût réel de mise en œuvre mensuel par poste
Support	Gestion des demandes d'assistances	4,78 €
	Administration & support utilisateur	4,55 €
	Outil de prise en main à distance	0,13 €
	Dépannage et interventions	24,92 €
Usages	Hébergement et assistance sur les applications métiers	6,62 €
	Accompagnement aux outils bureautiques	2,22 €
	Messagerie et agendas partagés	4,91 €
Administration	Gestion administrative & secrétariat	1,82 €
Coût réel de mise en œuvre Total mensuel par poste de travail		79,85 €
Sous-Total fonctionnement (lignes grises)		63,86 € (80%)
Sous-Total investissement (lignes orange)		15,99 € (20 %)

Parmi ces coûts réels de mise en œuvre, CCA prend à sa charge l'investissement.

- Le reste à charge pour le Valcor est donc de :
 - 63,86 € / poste / mois (79,85 € – 15,99 €)
 - soit 766,35 € / poste / an

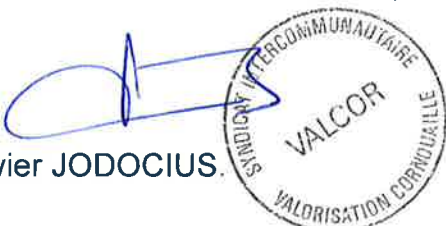
Un délégué fait remarquer que l'adhésion de VALCOR à ce service nécessite la mise en œuvre de Moyens.

Après en avoir délibéré.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité l'adhésion de VALCOR au système d'Information de CCA et autorise le Président à signer cette convention qui prend effet à sa date de signature pour une durée de cinq ans.

Le Vice-Président de VALCOR,

Xavier JODOCIUS.



Publié et affiché le : - 8 MAR. 2018

Transmis à la Préfecture le : - 8 MAR. 2018



REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

COMITÉ SYNDICAL Séance du 28 février 2018

18-003

Séance 2018 – 3 – Délibération n° 2

L'an deux mille dix-huit, le **28 février** à 18 heures, le Comité Syndical, légalement convoqué le 22 février 2018, s'est réuni dans la salle du conseil communautaire de CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION à CONCARNEAU, sous la présidence de Monsieur Jacques FRANÇOIS, Président de VALCOR.

Etaient présents : 17 / 32

LE BARON René, FRANÇOIS Jacques, QUILLIVIC Bruno, GUEGUEN Paul, SERGENT Gilles,
LE GALL Thierry, PLOUZENNEC Pierre, KERIVEL Jean, TUPIN Hugues, CROM Florence, COLAS Roger, DERRIEN Joël, LE DUC Didier, FORGET Michel, CARAMARO Laure, JODOCIUS Xavier, GOYAT Daniel.

Etaient excusés : LE BRESNE Jean-Claude, MARTIN Gérard, CALVEZ Jean-Luc, JOLIFF Alain, JAMBOU Marcel, LOMENECH Jean, PELLETER Bernard, CORBEL Jean-Christophe.

Secrétaire de séance : CARAMARO Laure est désignée comme secrétaire de séance.

**OBJET :
DE 7.10**

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

Le Président rappelle que débat d'orientation budgétaire est une étape obligatoire de la procédure budgétaire, associant l'ensemble des élus, dans un souci de transparence, à la réflexion financière.

Les objectifs du débat d'orientation budgétaire sont les suivants :

- Informer le Comité Syndical de l'évolution de la situation financière de VALCOR,
- Discuter des orientations budgétaires préfigurant les priorités qui seront affichées au budget primitif 2018,
- Permettre aux élus de s'exprimer sur la stratégie financière menée par VALCOR.

S'agissant d'un débat ne débouchant sur aucune prise de décision, il n'y a donc pas lieu de le voter.

Les principales orientations possibles pour le budget 2018 et les années suivantes sont exposées dans le cadre d'un document remis en annexe aux délégués.

Séance 2018 – 3 – Délibération n° 2

OBJET :
DE 7.10

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

Après que le Président a présenté en détail les orientations budgétaires proposées par le Bureau, les membres du Comité Syndical ont pu débattre de ces propositions.

A l'issue des discussions,

Le Comité Syndical prend acte de la tenue de débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2018. Les éléments de discussion sont consignés dans le compte-rendu du Comité Syndical du 28 février 2018.

Le Vice-Président de VALCOR,



Xavier JODOCIUS.



Publié et affiché le : - 8 MAR. 2018

Transmis à la Préfecture le : - 8 MAR. 2018



REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
COMITÉ SYNDICAL
Séance du 28 février 2018

18-002

Séance 2018 – 3 – Délibération n° 1

L'an deux mille dix-huit, le **28 février** à 18 heures, le Comité Syndical, légalement convoqué le 22 février 2018, s'est réuni dans la salle du conseil communautaire de CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION à CONCARNEAU, sous la présidence de Monsieur Jacques FRANÇOIS, Président de VALCOR.

Etaient présents : 17 / 32

LE BARON René, FRANÇOIS Jacques, QUILLIVIC Bruno, GUEGUEN Paul, SERGENT Gilles, LE GALL Thierry, PLOUZENNEC Pierre, KERIVEL Jean, TUPIN Hugues, CROM Florence, COLAS Roger, DERRIEN Joël, LE DUC Didier, FORGET Michel, CARAMARO Laure, JODOCIUS Xavier, GOYAT Daniel.

Etaient excusés : LE BRESNE Jean-Claude, MARTIN Gérard, CALVEZ Jean-Luc, JOLIFF Alain, JAMBOU Marcel, LOMENECH Jean, PELLETER Bernard, CORBEL Jean-Christophe.

Secrétaire de séance : CARAMARO Laure est désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : DE 5.5	APPROBATION DES COMPTE-RENDUS DES COMITES DU 20 DECEMBRE 2017, 2 ET 12 JANVIER 2018.
---------------------------------	---

Le Président soumet les compte-rendus des comités syndicaux à l'approbation de l'assemblée délibérante en rappelant que le quorum n'était pas réuni le 2 janvier 2018.

Monsieur Thierry LE GALL fait remarquer qu'il était présent le 2 janvier. Le Président indique que les services procéderont aux corrections nécessaires.

Après en avoir délibéré.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité les comptes-rendus du 20 décembre 2017 ainsi que ceux du 2 et du 12 janvier 2018.

Le Vice-Président de VALCOR,


Xavier JODOCIUS.



Publié et affiché le : - 8 MAR. 2018

Transmis à la Préfecture le : - 8 MAR. 2018